

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

Le quatorze décembre deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Josiane GIPPET à Yvon THENAULT, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Joao SANTOS à Alain SOCIE.

Etait absent et excusé : Sébastien DREVET

Date de convocation : Mardi 7 décembre 2010

Les Conseillers présents, soit 20 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 décembre 2010

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

La délibération n°2010-9-1 portant sur la signature d'un bail emphytéotique est retirée de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 1 Gilbert MERGOUD vote contre les modifications proposées en séance au compte-rendu.	ABST. : 4 - Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN - Marie-Catherine LAMIRAL - Roger MORNEY

Yvon THENAULT quitte la séance à 20h45 avant le vote.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2010

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 1 - Alain SOCIE	ABST. : 5 - Colette GREPAT - Chantal MOLY+pouvoir de Chantal BELLIN - Marie-Catherine LAMIRAL - Marie-Thérèse PASTORINO

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2010
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 décembre 2010

I. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2010-9-1 Signature d'un bail emphytéotique administratif – Toiture du gymnase
- 2010-9-2 Cession d'un tènement immobilier situé Passage du Rhône
- 2010-9-3 Cession de la caserne de Gendarmerie – rue du Capitaine Micoud
- 2010-9-4 Cession de l'ancien Hôtel de Ville
- 2010-9-5 Office National des Forêts, programme de vente 2011

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2010-9-6 Certification de la gestion durable de la forêt communale – Renouvellement pour la période de 2011-2015

III . ASPECT FINANCIER

- 2010-9-7 Délibération modificative budgétaire n°6- Budget général
- 2010-9-8 Budget annexe boulo-drome – subvention du Budget Général
- 2010-9-9 Attribution de subventions aux associations
- 2010-9-10 Signature d'un contrat de ligne de trésorerie

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 17 décembre 2010 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le 8 janvier 2011 à 19h00 dans la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le 14 janvier 2011 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers

DELIBERATIONS

I. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

~~2010-9-1 Signature d'un bail emphytéotique administratif – Toiture du gymnase~~

La délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2010-9-2 Cession d'un tènement immobilier situé Passage du Rhône

Par délibération n° 2010-3-11 en date du 31 mars 2010, le Conseil municipal a approuvé au profit de la SEMCODA la cession partielle de la parcelle AC 1182 en vue de la construction d'un

bâtiment comprenant un espace à usage commercial ou de services au rez-de-chaussée ainsi que des logements à l'étage supérieur.

La SEMCODA souhaite aujourd'hui que cette opération se réalise selon les conditions suivantes :

- d'une part, le prix de vente est fixé à 180 000 euros,
- d'autre part, la Commune s'engage à acheter pour 135 000 € de participations dans le capital de la SEMCODA.

Après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose d'annuler la délibération n°2010-3-11 et d'approuver selon les conditions définies précédemment par la SEMCODA, la cession partielle de la parcelle AC 1182, lieudit Bourg de Ciers (la superficie cédée est estimée à 280 m² et sera déterminée par un géomètre-expert).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 2 - Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

2010-9-3 Cession de la caserne de Gendarmerie – rue du Capitaine Micoud

Le Conseil municipal a approuvé l'opération de reconstruction de la caserne de Gendarmerie. En conséquence, il s'avère que le bâtiment actuel dédié à cet usage situé 4-5 rue du Capitaine Micoud sera vacant à la livraison de la nouvelle caserne.

S'agissant d'un bâtiment vétuste nécessitant de nombreux travaux d'entretien et dans le cadre général d'une politique de maîtrise des coûts d'entretien de son parc immobilier, le Maire propose, après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, de céder à la SEMCODA pour la somme de 600 000 € ce tènement situé sur les parcelles AC 710 en intégralité, AC 535 et AC 485 pour partie.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 2 Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ

2010-9-4 Cession de l'ancien Hôtel de Ville

En raison d'une panne importante de l'installation de chauffage nécessitant de lourds travaux, y compris dans la structure même du bâtiment, l'ancien Hôtel de Ville ne peut plus être occupé en période hivernale. En outre, compte tenu du coût élevé de remise en état des locaux, la Commune ne peut supporter financièrement des réparations aussi importantes. La SEMCODA, quant à elle, offre ses compétences en matière de réhabilitation immobilière pour la création de logements locatifs sociaux.

En conséquence, le Maire propose, après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, de céder à la SEMCODA pour un euro symbolique ce tènement immobilier situé sur la parcelle AC 323 d'une superficie de 768 m².

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

2010-9-5 Office National des Forêts, programme de vente 2011

Les peupliers plantés en forêt communale et bénéficiant du régime forestier sont mis en adjudication chaque année par l'Office National des Forêts (ONF).

Les parcelles proposées à la vente pour l'année 2011 sont les suivantes :

- parcelle n°1 pour partie d'une superficie de 0.6 ha, située à l'Ilon,
- parcelle n°5 pour partie d'une superficie de 1 ha, située à l'Ilon,
- les parcelles n°A 1582 et A 1686 pour partie situées sur Brégner-Cordon (01).

Le Maire propose de demander à l'ONF de procéder au martelage des coupes ci-dessus désignées et de les mettre en vente selon la procédure la plus adaptée.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette vente.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 0

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-9-6 Certification de la gestion durable de la forêt communale – Renouvellement pour la période de 2011-2015

Le Maire expose la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants, les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Maire propose à la Commune :

- d'adhérer en vertu du titre IX des statuts de la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières de France), à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de certification forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône Alpes,
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité de ses pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, la Commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Rhône Alpes,

- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune,
- de s'engager à honorer la cotisation annuelle fixée par PEFC Rhône-Alpes, étant entendu que la FNCOFOR prendra à sa charge la totalité des frais de dossier ainsi que la moitié du coût à la surface productive et non-productive ;
- de signaler toute modification concernant la forêt de la collectivité publique,
- demander à l'Office National des Forêts de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Rhône-Alpes.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion et tous actes relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Jacky RAVAZ n'utilise pas le pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ.

III . ASPECT FINANCIER**2010-9-7 Délibération modificative budgétaire n°6- Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

	Investissement	Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
024-217-01	Cession biens immobiliers		-10 000,00 €
	Op n° 258 : Ilot Nord		
261-258-01	Titres de participations	135 000 €	
024-258-01	Cession biens immobiliers		135 000,00 €
	Op n° 272 : Avenue Perriollat		
2315-272-822	Installations aménagements	-97 000 €	
	Op n° 274 : Déconstruction friche ex GONTARD		
2313-274-01	Constructions	-1 500 €	
	Op n° 289 : Aménagement route du Jalérieu		
20415-289-822	Subvention d'équipement	236 800 €	
1321-289-01	Subvention de l'Etat		39 500,00 €
1323-289-01	Subvention du Département		80 000,00 €
1325-289-01	Subvention de groupements de communes		16 100,00 €
	Op n° 290 : Office de Tourisme		
1323-290-01	Subvention du Département		13 000,00 €
	Op n° 291 : Plan Local d'Urbanisme		
202-291-01	Frais documents d'urbanisme	7 300 €	
	Op n° 292 : Aménagement route du Bugey		
2315-292-822	Installations aménagements	-3 000 €	
1323-292-01	Subvention du Département		17 000,00 €
	Op n° 296 : Parkings centre ville		
2315-296-822	Installations aménagements	1 000 €	
	Op n° 297 : Construction gendarmerie		
2313-297-01	Constructions	24 000 €	
	Opérations non affectées		
10222-ONA-01	FCTVA		12 000,00 €
	Total	302 600 €	302 600 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 3 - Philippe GUYON+pouvoir de Nathalie MARGAIN - Marie-Catherine LAMIRAL

2010-9-8 Budget annexe boulodrome – subvention du Budget Général

Pour équilibrer le budget annexe du boulodrome de l'exercice 2010, le Maire propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention inscrite au budget général d'un montant de 7.000 €.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer cette opération.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 5 - Philippe GUYON+pouvoir de Nathalie MARGAIN - Marie-Catherine LAMIRAL - Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ

2010-9-9 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2009 (en €)	Réalisé 2009 (en €)	Montant déjà voté en 2010	Proposition 2010 (en €)
Les dix doigts	0	0	0	200
<u>Centre social Jean Bedet</u>				
Chantier jeunes	1 790	1 790	0	1 030
Halte garderie fonctionnement	6 800	6 800	0	6 800
Halte garderie (ménage)	5 695	5 695	0	5 225
Régularisation 2009 – contrat enfance jeunesse volet enfance	23 900,82	23 900,82	30 000	- 10 000
Régularisation 2009 – contrat enfance jeunesse volet jeunesse	25 000	2 140,96	10 000	+ 10 000

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 3 - Philippe GUYON+pouvoir de Nathalie MARGAIN - Marie-Catherine LAMIRAL	ABST. : 0

2010-9-10 Signature d'un contrat de ligne de trésorerie

Par délibération n°2010-6-8 en date du 22 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 €, sur une durée d'un an auprès de l'établissement financier qui proposerait l'offre la plus avantageuse et autorisé le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les candidats.

Après consultation et analyse des offres, le Maire propose de signer un contrat de ligne de trésorerie pour 200 000 € avec l'établissement bancaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST selon le taux T4M + 1.10 %.

Il convient de délibérer pour accepter cette proposition et autoriser le Maire à signer le contrat et tous actes relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ+ pouvoir de Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 17 décembre 2010 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le 8 janvier 2011 à 19h00 dans la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le 14 janvier 2011 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers
- Estimation du Service des Domaines de la parcelle AC 534 de 1453 m², rue du Capitaine Micoud : 87 000 € (acquisition par la commune à 80 000 €)

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h58.

Fait aux Avenières, le 20 décembre 2010

Le Maire,
Gilbert MERGOND